



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FETE ELECTRO-TECHNO PREVUE A AIRE-SUR-LA-LYS CE DIMANCHE 30 AOUT EST INTERDITE

Arras, le 28 août 2020

L'organisation de la « garden party électro-techno » annoncée dans la presse pour dimanche 30 août 2020 de 13h30 à 23h à Aire-sur-la-Lys et devant rassembler près de 400 participants et une quinzaine de DJ renommés, qui a fait l'objet d'une déclaration en préfecture le 24 août et d'un complément reçu hier, est interdite par arrêté préfectoral de ce jour.

Le contexte sanitaire actuel nécessite de prendre des mesures pour limiter la propagation du virus COVID-19, notamment à la suite de la recrudescence récente de nouveaux cas de contamination dans le Pas-de-Calais, en France mais aussi en Europe.

Les activités proposées, la très large communication autour de l'événement par voie de presse et sur les réseaux sociaux pouvant laisser comprendre un accès libre, ainsi que la renommée des artistes présents font craindre une arrivée importante de personnes souhaitant assister à cette manifestation, au-delà du nombre de participants attendus par l'organisateur et ne lui permettant pas de s'assurer du respect des gestes barrières tout au long de la soirée et du début de nuit.

De même, la diffusion du son au-delà du périmètre prédéfini par l'organisateur est susceptible d'engendrer la formation de rassemblements spontanés sur les terrains jouxtant celui de cette fête « électro-techno » et pour lesquels il sera impossible de s'assurer du respect des gestes barrières et de distanciation.

Un dispositif de sécurité sera mis en place afin de s'assurer du respect de cette interdiction.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)